

COMMUNE DE MARCILHAC SUR CÉLÉ 46160

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie DUMARTIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2017

Présents : BARAS Jérôme, BOUDIER Florence, CONSEIL Bernard, DELPECH Michel, DUMARTIN Marie, LAVILLE Éric, LIEURADE Henri-Paul, MIGNAT Jean-Paul, ROQUES Séverine, VAYSSIÉ Michel, VIGEON Christelle

Absents excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Henri-Paul LIEURADE

Rappel de l'ordre du Jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 10 février 2017*
- 2- Budget assainissement : prise en charge des frais de personnel transféré au service - délibération*
- 3- BP 2017 Commune : vote des taux d'imposition*
- 4- BP 2017 Commune : vote des subventions*
- 5- Tarifs 2017*
- 6- Travaux strict entretien 2017 : sécurisation des ruines de l'Abbaye*
- 7- Proposition du PNR : Concours des villes et villages étoilés*
- 8- Office de Tourisme : organisation de la saison*
- 9- Association des Maires Ruraux du Lot : proposition d'adhésion*
- 10- Questions diverses*

1- Approbation du dernier Procès verbal

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 février 2017, envoyé le 14 mars 2017, est approuvé sans modification, à l'unanimité.

Résultats du vote

Pour : 11 voix

Abstentions : néant

Contre : 0

2- Budget assainissement : prise en charge des frais de personnel transféré au service - délibération

Comme suite à la délibération de la réunion du Conseil municipal du 10 février 2017, concernant l'établissement d'un budget annexe primitif 2017 pour le service assainissement, Madame le Maire expose au conseil municipal :

- Monsieur Momméja adjoint technique de 2ème classe occupe une grande part de son temps de travail (environ 40%) à l'entretien de la station et du réseau,
- Madame Mourgues, adjoint administratif, dédie pour sa part, environ 20 % de son temps de travail au service assainissement.

En conséquence, les sommes correspondant à ces parts salariales seront mandatées au budget assainissement.

Compte tenu de la situation, le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget primitif 2017 du service assainissement, au compte 6215
- demande à Madame le maire d'émettre les mandats et titres correspondants afin de prendre en compte cette décision.

3- Budget Primitif 2017 Commune : vote des taux d'imposition

Le Maire présente à l'assemblée les bases d'imposition prévisionnelles pour 2017, qui sont en légère hausse par rapport à 2016.

Compte tenu de l'augmentation des bases le **Conseil Municipal décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017. Les recettes attendues peuvent se résumer ainsi :

NATURE PRODUIT	BASES	TAUX	
TAXE D'HABITATION	486 000 €	7,57 %	36 790 €
FONCIER BATI	287 700 €	7,59 %	21 836 €
FONCIER NON BATI	8 000 €	99,4 %	7 957 €
TOTAL			66 583 €

Après délibération, le Conseil municipal, vote les taux présentés ci-dessus.

Résultat du vote : pour : 11

4- Budget Primitif 2017 Commune : vote des subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget 2016, une somme globale de 2 100 € a été inscrite au compte 6574. Pour 2017, il y a lieu de définir les associations qui seront bénéficiaires d'une subvention communale et de distribuer cette somme aux associations retenues.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes qui sont inchangées par rapport à celles votées en 2016 :

Anima : 425 €

Club des Aînés : 170 €

Comité des fêtes : 425 €

Sauvegarde du Célé : 85 €

Le Petit Célé : 85 €

Les Amis de l'Abbaye : 170 €

Les Gariottes : 40 €

Les Marcihades : 255 €

Saint-Hubert Marcihac : 170 €

Route du Célé : 50 €

Pétanque Marcihacoise : 65 €

Association Parents d'Elèves : 120 €
Subvention non affectée : 40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

5- Tarifs 2017

Madame le Maire, rappelle les tarifs pratiqués en 2016 et fait part des propositions pour 2017 (voir tableau, en annexe). Concernant les tarifs du marché et après discussion, il est demandé à la commission « Marché » de faire des propositions, en vue de la délibération qui est reportée à la prochaine réunion du Conseil.

6- Travaux strict entretien 2017 : sécurisation des ruines de l'Abbaye

Madame le Maire présente le contenu du courrier d'alerte réalisé par l'UDAP suite à la visite sanitaire, par ce service, du Monument Historique Classé (MHC) Abbaye Saint-Pierre. Outre une présentation synthétique des dégradations, ce courrier contient une proposition de travaux en deux temps : des travaux d'entretien et d'investissement.

Madame le Maire, à l'appui des propositions du courrier d'alerte de l'UDAP, propose dans un premier temps de concentrer les efforts de la commune sur les travaux d'entretien.

Pour ce faire, un devis a été établi à 11 940 € TTC par l'entreprise RELANO Jérôme. Au regard du prix d'une part et de l'adéquation des prestations avec les attendus du courrier d'alerte d'autre part, Madame Dumartin, Maire, propose de retenir l'entreprise et propose de poursuivre la procédure de lancement de travaux d'entretien sur MHC en transmettant cette offre à l'UDAP en vue de recueillir son avis technique.

Le conseil Municipal :

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine

Vu le courrier d'alerte établi par l'UDAP

Vu la proposition de l'entreprise RELANO Jérôme, pour des travaux d'entretien et de sécurisation du mur sud et pilier sud de l'Abbaye,

Considérant la pertinence de la proposition de travaux de l'UDAP et de l'entreprise,

Après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre de RELANO Jérôme, pour des travaux d'entretien et de sécurisation du mur sud et pilier sud de l'Abbaye, pour 9 950 € H.T., 11 940 € TTC,

- d'approuver le plan de financement suivant et d'établir un dossier de demande de subvention auprès du guichet unique assuré par le Conseil Départemental du Lot :

- Etat : 40% du montant Hors Taxe
- Région Occitanie : 20% du montant Hors Taxe
- Département du Lot : 20 % du montant Hors Taxe maximum (modulable à la baisse en fonction de la population et de l'effort fiscal)
- Grand-Figeac : 10 % du montant Hors Taxes

- de maintenir informé l'UDAP des avancées de ce dossier afin d'en assurer la conduite conformément aux attentes de ce service et du Code du patrimoine.

- d'afficher cette délibération pendant un mois en mairie.

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

7- Proposition du PNR : Concours des villes et villages étoilés

Il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette proposition, pour 2017.

8- Office de Tourisme : organisation de la saison

Madame le Maire indique que les propositions de l'Office de Tourisme de Figeac, présentées lors de la réunion du dernier Conseil, seront appliquées, à savoir :

- une personne sera recrutée pour une période de 5 mois, permettant d'élargir l'amplitude d'ouverture de l'Office de Tourisme de Marcilhac, sur la saison,

- les jours et horaires d'ouverture seront les suivants :

- . en mai, juin et septembre : ouverture de 14h à 18h, du samedi au mercredi,
- . en juillet et août : ouverture de 14h30 à 18h30, du dimanche au jeudi.

Suite à cette décision, il est convenu que Madame le Maire écrive une lettre à l'OT de Figeac pour faire part des réticences du Conseil, concernant les jours de fermeture de l'OT de Marcilhac, pendant la période estivale, et pour engager la responsabilité de l'OT de Figeac vis-à-vis d'une possible diminution de la fréquentation du site.

9- Association des Maires Ruraux du Lot : proposition d'adhésion

Madame le Maire fait part au Conseil d'une proposition d'adhésion à l'association en objet. Le Conseil est d'avis que cette décision relève du Maire.

10- Questions diverses

10.1- Don de Madame Secordel-Martin

A l'occasion de sa délibération du 6 janvier 2016, le Conseil acceptait le don « affecté au patrimoine bâti de la Commune », consenti par Madame Secordel-Martin, à hauteur de 10 000 €. Madame le Maire fait part au Conseil du quatrième et dernier versement (2 500 €) relatif à ce don.

10.2- Projet de location d'un appartement de l'Ecole

L'appartement de droite situé dans le bâtiment de l'Ecole a été rénové et va donc pouvoir être loué. Madame le Maire indique qu'elle a reçu trois demandes émanant respectivement d'un couple habitant Corniac, d'une personne habitant Saint-Sulpice et d'une mère et de son enfant en recherche de logement à Marcilhac. Au cours d'une vive discussion, Monsieur Mignat rappelle que les appartements de la Commune sont considérés comme des logements sociaux. Par ailleurs, l'arrivée de personnes avec enfants est considéré par plusieurs membres du Conseil comme un critère favorable, en particulier, eu égard à la pérennité de l'Ecole.

Madame le Maire, indique qu'elle rencontrera prochainement la jeune mère.

10.3- Demande de Pierre Presse : mise à disposition de la salle capitulaire

Madame le Maire donne lecture de la demande de l'association Pierre Presse concernant la mise à disposition de la salle Capitulaire, en mai et juin prochain. Il s'agit, pour cette association de recevoir, en

résidence, comme chaque année à pareil époque, des artistes qui réaliseront *in situ* des œuvres d'art graphique (en particulier, lithographique). Ces œuvres feront l'objet d'une exposition qui clôturera la session.

Il est décidé de mettre à disposition la salle capitulaire pour la période du 1^{er} mai au 15 juin.

10.4- Travaux dans l'abbaye

Le 5 avril se tiendra la Commission d'appel d'offres des travaux de la première tranche (vitraux, maçonnerie, peintures intérieures).

Monsieur Delpech indique que les travaux devraient démarrer prochainement (dépose des vitraux, restauration du chœur). Cependant ces travaux seront interrompus pendant les mois de juillet et août.

Concernant la deuxième tranche de travaux, il y a lieu de recruter un maître d'ouvrage, le bureau d'étude en charge de la tranche actuelle, n'ayant été recruté que pour la 1^{ère} tranche de travaux. La commune doit donc faire un appel d'offre pour ce service, mais cette fois ci, la mission concernera l'ensemble des tranches à venir, pour 1 / une meilleure lisibilité du projet, 2 / alléger les démarches de la commune. Lorsque le maître d'ouvrage sera recruté, les tranches seront définies et les dossiers de demandes de subventions pourront être constitués.

10.5- Occupation de la voirie

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande reçue d'un marchand de pizza ambulante. Celui-ci demande la permission de stationner un jour par semaine à Marcilhac pour vendre ses produits. Des réserves sont émises par le Conseil ; elles concernent les risques de concurrence avec la boulangerie de Marcilhac. Il est précisé que le jour proposé par celui-ci est le jeudi, compte tenu précisément que c'est le jour de fermeture hebdomadaire du boulanger.

Il est proposé que la Commission « marché » étudie la question.

10.6- Documents Vigipirate

Madame le Maire indique que des documents du plan Vigipirate seront prochainement adressés aux associations marcilhacoises.

10.7- Détérioration du système de retenue du plan d'eau

Monsieur Mignat revient sur l'origine de la détérioration qui est due à la rupture brutale de la tuyauterie hydraulique souple à haute pression qui contrôle le fonctionnement du dispositif de rétention du plan d'eau. Malgré la dispersion de l'huile, la pollution n'est pas considérée comme préoccupante.

La société « Hydrolec Services » a expertisé les lieux ; un devis est en cours de discussion. Les frais occasionnés par la réparation seront à la charge du meunier et de la Commune, en même proportion.

10.8- Opération « Cœur de Village »

La prochaine réunion destinée aux conseillers municipaux se tiendra le 20 avril. A cette occasion sera décidée la date de la prochaine réunion publique.

10.9- Journée communale

Monsieur Vayssié indique que la prochaine « Journée communale » aura lieu le samedi 6 mai 2017.

La séance est levée à 22h10

TARIFS COMMUNAUX

	N - 1		proposition 2017	
Assainissement				
raccordement	prix coutant		prix coutant	
redevance	130 €		130 €	
Concession cimetièrè				
	30 ans : 20 € / m ²		30 ans : 20 € / m ²	
	perpétuelle : 40 € / m ²		perpétuelle : 40 € / m ²	
Repas cantine				
	2,95 €		2,95 €	
Photocopies				
		Associations		Associations
• A4	0,15 €	0,10 €	0,15 €	0,10 €
• A4 R/V	0,20 €	0,15 €	0,20 €	0,15 €
• A3	0,20 €	0,15 €	0,20 €	0,15 €
• A3 R/V	0,30 €	0,25 €	0,30 €	0,25 €
Fax				
	0,30 €		0,30 €	
Marché				
• ponctuel	1,50 € / m			
• saison	1,30 € / m			
• électricité	2 € / marché			
Salle polyvalente				
Habitants	salle + frigo = 100 € / j		salle + frigo = 100 € / j	
	complet = 120 € / j		complet = 120 € / j	
Extérieurs	salle + frigo = 150 € / j		salle + frigo = 150 € / j	
	complet = 200 € / j		complet = 200 € / j	
Associations communales	frais d'électricité		frais d'électricité	